



FÉDÉRATION GÉNÉRALE DES RETRAITÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE

20 Rue VIGNON
75009 PARIS

LA FGR-FP et le Pôle des Retraités ont été reçus

AU CABINET DE M Michel SAPIN.....

Le 26 Mai dernier M Pierre COLLIN Conseiller d'Etat chargé de la fiscalité auprès du Ministre a reçu la FGR-FP et le Pôle des Retraités. Nous avons souligné que la réforme fiscale reste à faire malgré les affirmations de M Moscovici sur le « ras le bol fiscal » et de M Valls sur le « trop d'impôt, tue l'impôt ».

Dans ce cadre, nous avons dénoncé l'imposition brutale, dès cette année, de la majoration de 10% de pension perçue par les retraités ayant eu 3 enfants et plus.

Par ailleurs la FGR a défendu sa demande de tenir compte du revenu net disponible après déduction de l'impôt sur le revenu payé, comme seuil de déclenchement de l'attribution des avantages sociaux et fiscaux. Le revenu fiscal de référence qui est aujourd'hui utilisé (y compris par les collectivités locales) peut être aménagé dans ce sens. Le paiement de l'impôt sur le revenu, pour les plus faibles, ne doit pas être synonyme de pertes d'avantages liés à leur condition modeste.

Enfin après la longue bataille argumentée menée par la FGR en ce qui concerne l'abattement de 10% dont bénéficient les retraités, M COLLIN a affirmé qu'il n'y aurait pas de remise en cause de cet abattement et qu'il n'était pas question d'intégrer le montant d'un loyer fictif dans la base imposable pour les propriétaires de leur logement.

La défense du pouvoir d'achat des retraités passe par le refus qui sera exprimé le 3 Juin du gel de 2 ans des pensions et elle passe aussi par le refus de l'aggravation du poids des prélèvements.

Paris, le 1 Juin 2014

CONTACTS : Annick MERLEN Secrétaire Générale de la FGR/FP – 01 47 42 80 13

Christian STEENHOUDT chargé du dossier fiscalité - 06 81 51 49 97

Ps / Compte-rendu complet sur le site de la FGR-FP dans actualités